

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Délibération n° D-2016-203

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/06/2016

Accord-cadre de collecte et traitement des déchets municipaux
- Approbation

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Direction de la Commande Publique et Logistique**Accord-cadre de collecte et traitement des déchets municipaux - Approbation**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La collectivité produit une grande variété de déchets lors de l'exécution de ses missions tant à destination des usagers que pour son propre fonctionnement.

La Communauté d'Agglomération du Niortais a compétence pour les déchets dits ménagers, mais chaque producteur doit faire son affaire des déchets non ménagers (déchets dits industriels).

La collecte et le traitement de ces déchets doivent être confiés à un prestataire spécialisé et agréé.

Afin de couvrir les besoins des services de la Ville de Niort en cette matière, un accord-cadre a été passé par procédure d'appel d'offres.

Cet accord-cadre, mono attributaire, est décomposé en 15 lots. Il est passé pour une durée d'un an, reconductible trois fois (soit une durée maximale de 4 ans).

Pour le lot 6, il est rappelé qu'il s'agit de déchets valorisables générant des recettes, ce qui explique que le montant indiqué pour ce lot s'inscrive en négatif.

Il fixe des montants maximum en valeur, à l'exception du lot 4 :

Lot n°	Désignation	Montant Maximum Annuel € TTC
1	Déchets Industriels Spéciaux	25 000
2	Piles et Accumulateurs	500
3	Fibrociment contenant de l'amiante et équipements de protection individuelle souillés	1 000
4	Pneus usagés	Pas de maxi
5	Bois brut	2 000
6	Métaux ferreux et non ferreux en mélange, aluminium, cuivre (recettes)	- 10 000
7	Matières plastiques	1 000
8	Verre non recyclable	1 000
9	Cartons d'emballage	2 000
10	Déchets d'activités de soins à risque infectieux	800
11	Huiles et graisses alimentaires	500
12	Destruction d'archives	4 000
13	Sciures, poussières et copeaux de bois	1 100
14	Déchets inertes : blancs, noirs, en mélange	10 000
15	Déchets d'équipements électriques et électroniques	12 500

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 juin 2016 pour procéder à la désignation de l'attributaire pour chaque lot.

Pour chaque lot, la notification du contrat d'accord-cadre emporte la conclusion du premier marché subséquent, pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les accords-cadres pour chaque lot précisé dans le tableau ci-après :

Lot n°	Désignation	Attributaire	Montant estimatif annuel de l'offre en euros TTC
1	Déchets Industriels Spéciaux	ORTEC ENVIRONNEMENT	23 271,00
2	Piles et Accumulateurs	SITA SUEZ	266,10
3	Fibrociment contenant de l'amiante et équipements de protection individuelle souillés	ORTEC ENVIRONNEMENT	442,50
4	Pneus usagés	ROUVREAU RECYCLAGE	1 593,12
5	Bois brut	ROUVREAU RECYCLAGE	1 116,00
6	Métaux ferreux et non ferreux en mélange, aluminium, cuivre (recettes)	LOCA RECUPER	0,00
7	Matières plastiques	ROUVREAU RECYCLAGE	657,00
8	Verre non recyclable	ROUVREAU RECYCLAGE	294,00
9	Cartons d'emballage	ROUVREAU RECYCLAGE	1 560,00
10	Déchets d'activités de soins à risque infectieux	COLCHIQUES	74,10
11	Huiles et graisses alimentaires	OLEOVIA	0,00
12	Destruction d'archives	ROUVREAU RECYCLAGE	1 788,00
13	Sciures, poussières et copeaux de bois	ROUVREAU RECYCLAGE	1 068,00
14	Déchets inertes : blancs, noirs, en mélange	SITA SUEZ	8 086,50
15	Déchets d'équipements électriques et électroniques	SITA SUEZ	3 436,80

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE